
UN ECO-PRET GRATUIT POUR RENOVER L'ANCIEN

Un crédit gratuit est créé pour financer des travaux d'amélioration énergétique des logements anciens.

L'ÉCO-PRET A TAUX ZERO DEVIENT REALITE

Ce crédit sans intérêts à payer permet aux particuliers de financer les travaux de rénovation énergétique de leur logement. Bénéficiaires : les propriétaires occupant leur résidence principale et les propriétaires-bailleurs qui donnent un bien en location à titre de résidence principale.

Logements concernés : tous ceux construits avant 1990 et gourmands en énergie.



© M. Loiseau

LE PRET

L'Éco-Prêt est accordé par tous les établissements de crédit sans conditions de ressources. Montant maximal : 30.000 € par logement. Il se rembourse sur 10 ans maximum.

LES TRAVAUX CONCERNES

Le bénéficiaire s'engage à réaliser au choix :

- au moins deux types de travaux figurant parmi une liste (isolation thermique des toitures, des murs, des parois vitrées, ou encore travaux relatifs au système de chauffage ou de production d'eau chaude)
- des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique globale minimale du logement
- des travaux de réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectif par des dispositifs ne consommant pas d'énergie

À noter : La liste précise de l'ensemble de ces travaux sera fixée par un décret à paraître. Ce qui rendra le dispositif applicable.